

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation sur la Place du Marché, rue Pierre d'Osbourg, rue de Trèves, Grand-Rue, rue de Luxembourg, rue du Passage, rue des Remparts, rue des Bateliers, rue de l'Eglise, passage de l'ancien Hôtel de Ville, rue Kummert, rue de la Poste, rue Mathias Schou, rue de Thionville et dans la rue des Tisserands à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités autour de la fête nationale. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu :	<b>Place du Marché, rue Pierre d'Osbourg, rue de Trèves, Grand-Rue, rue de Luxembourg, rue du Passage, rue des Remparts, rue des Bateliers, rue de l'Eglise, passage de l'ancien Hôtel de Ville, rue Kummert, rue de la Poste, rue Mathias Schou, rue des Tanneurs, rue de Thionville, rue des Tisserands</b>
Début :	<b>Mercredi 21 juin 2023 à 07h00</b>
Fin :	<b>Lundi 26 juin 2023 à 12h00</b>
Motif :	Fête nationale
Règlement :	GRE-117-2023

---

Grevenmacher, le 09 juin 2023

La secrétaire communale adjointe,  
contreséing Art. 74 de la loi communale

  
Carole Clemens



Le bourgmestre

  
Léon Gloden